

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

Date de la convocation : 09/11/2018

Date d'affichage de la convocation : 09/11/2018

Date d'affichage des délibérations :

Le seize novembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la salle de conseil municipal « Erve et Charnie », sise 1bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM MORTEVEILLE Jean-Pierre, d'ARGENTRE Marc, Mme DAVOUST Aline, MM VANNIER Daniel, ECHIVARD Didier, GUERVENO Pascal, BOUTELOUP Jean-Claude, Mme ANDRE Anne-France, MM BARILLER Alain, CARTIER Christophe, HOULLIERE Vincent, LEFEUVRE Philippe, OGER Jean, Mme POMMIER Raymonde, M. RENARD Marc,

Absents et excusés : Mmes BRICHET Morgan, BULEON Laëtitia, JOYEAU Isabelle, M. LAMY Daniel, Mme RIBOT Marie-Thérèse, M. SAULEAU Ludovic

Absent : MM BRY Daniel, Mme GAUTTIER Sarah, MM HENRY Stanislas et PREMARTIN Vincent

Secrétaire de séance : Christophe CARTIER

Daniel LAMY donne pouvoir à Daniel VANNIER

Marie-Thérèse RIBOT donne pouvoir à Aline DAVOUST

Nombre de membres en exercice :	25
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	17



Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/10/2018

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Départ d'un locataire - 4bis rue du Petit Rocher - restitution du dépôt de garantie
- SEGILOG

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

Budget Principal - décision modificative n° 5/2018

Il s'agit essentiellement d'écritures d'ordre, et d'intégrer des montants d'études ou d'insertion imputés à un compte provisoire (2031/2033) vers le compte définitif de l'opération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/ Article	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		
Total de la décision modificative n° 5		-	-
Pour mémoire B.P.		1 448 567.67	1 239 601.00
Pour mémoire total des décisions modificatives		-20 616.00	4 809.00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 427 951.67	1 244 410.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/ Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
2031/041	Intégration des frais d'études	14053.54	
2033/041	Intégration des frais d'insertion	524.82	
2151/041	Intégration des frais d'études au compte définitif de l'opération		12 945.16
2128/041	Intégration des frais d'études au compte définitif de l'opération		1 633.20
021	Virement de la section de fonctionnement		
Total de la décision modificative n° 5		14 578.36	14 578.36
Pour mémoire B.P.		1 042 826.43	1 042 826.43
Pour mémoire total des décisions modificatives		21 625.10	4 850.10
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 079 029.89	1 062 254.89

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE** les modifications ci-dessus apportées au budget primitif 2018.

Logement communal - départ du locataire au 10 Grande Rue - appartement n°1

Le Conseil Municipal est informé du départ du locataire de l'appartement n°1 au 10 Grande Rue à Sainte-Suzanne. Au vu des conclusions de l'état des lieux de sortie réalisé le 31 octobre dernier, le montant des dégradations est supérieur au montant du dépôt de garantie (160 €):

Montant des dépenses :

- 351,76 € TTC (pot de peinture)
- 620,16 € (4 jours de travail de l'agent technique soit 19,38 x 32 heures)

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat au 165 d'un montant de 160 € qui servira en partie à émarger le titre du montant correspondant à la remise en état du logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un mandat au 165 pour un montant de 160 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un avis des sommes à payer pour le montant des dégradations, à savoir 971,92 €.

FONCIER

Mairie - partie archives - autorisation de déposer une déclaration préalable.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer la toiture en partie au-dessus du nouveau local des archives de la mairie - 1bis rue Jean de Bueil. Ces travaux sont inscrits au budget 2018.

Il convient de déposer une déclaration préalable auprès du service instructeur de la Communauté de communes des Coëvrons.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le projet de travaux tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable auprès du service instructeur de la Communauté de communes des Coëvrons.

Mur de clôture - cimetière de Sainte-Suzanne - autorisation de déposer une déclaration préalable.

Avant de pouvoir engager ses travaux, l'entreprise EUROVIA devait réaliser des travaux sur le réseau d'eaux pluviales. Ces derniers sont terminés depuis le mois d'octobre 2018.

Il convient de déposer une déclaration préalable auprès du service instructeur de la Communauté de communes des Coëvrons pour que l'agent communal restaure le mur longeant le chemin des Granges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le projet de travaux tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable auprès du service instructeur de la Communauté de communes des Coëvrons.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017
Rapport annuel 2017 du service assainissement - VEOLIA

Monsieur le Maire présente le rapport annuel produit par l'Agence Technique Départementale de l'Eau, sur le prix et la qualité du service d'assainissement confié par délégation de service public à VEOLIA.

Le rapport annuel du service assainissement du délégataire VEOLIA a également été transmis pour information.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de Sainte-Suzanne-et-Chammes, élaboré par l'Agence Technique Départementale de l'Eau,

- **PRECISE** que le rapport annuel 2017 du délégataire VEOLIA n'appelle pas d'observations.

Rapport annuel 2017 d'activités du Syndicat de Bassin de l'Erve

Le rapport annuel d'activités, joint à la note de synthèse du 09/11/2018 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Dépôts de garantie - restitution suite au départ de locataire

Monsieur le Maire donne l'information du départ d'une locataire au 31/10/2018, l'état des lieux de sortie n'appelant aucune observation, il convient de restituer le dépôt de garantie :

DE MONICAULT Philomène	Appartement n°4 4 rue du Petit Rocher	Caution : 170,71 €
------------------------	--	--------------------

Il est précisé que le dépôt de garantie a été versé par le foyer Olivier de Labarthe Mayenne/Sarthe (titre 417 de l'exercice 2015), il convient donc de leur restituer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** de restituer le dépôt de garantie au Foyer Olivier de Labarthe relatif au logement sis au 4 rue du Petit Rocher, d'un montant de 170,71 €
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour émettre le mandat.

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition du prestataire informatique SEGILOG pour le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services (comptabilité, ressources humaines, état civil, urbanisme, élections, facturation cantine/garderie, gestion du cimetière, ...).

Il s'agit d'un contrat d'une durée de trois années pour un montant total de 10 638,00 € pour la partie « acquisition du droit d'utilisation des logiciels » se décomposant comme suit :

- Du 01/01/19 au 31/12/19 : 3 546,00 € HT
- Du 01/01/20 au 31/12/20 : 3 546,00 € HT
- Du 01/01/21 au 31/12/21 : 3 546,00 € HT

Et pour un montant de 1 182,00 € HT pour la partie « maintenance et formation », se décomposant comme suit :

- Du 01/01/19 au 31/12/19 : 394,00 € HT
- Du 01/01/20 au 31/12/20 : 394,00 € HT
- Du 01/01/21 au 31/12/21 : 394,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes du contrat d'acquisition et de prestations de services,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant pour une durée de 3 ans.

INFORMATIONS GENERALES

- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la volonté de faire pérenniser le fonctionnement des animations et des ateliers pédagogiques au sein de Musée en lien étroit avec l'association des Amis de Sainte-Suzanne et de l'équipe bénévole. Il a semblé nécessaire de créer un comité de pilotage composé d'élus, de présidents d'associations et de membres bénévoles.

Il précise également qu'aujourd'hui les collections du Musée et des autres collections papier ou d'objets ne bénéficient pas de la protection d'inaliénabilité au titre réglementaire. Il convient de leur donner ce caractère inaliénable par le biais d'une délibération. Cette dernière est en cours de rédaction. Sa version finale vous sera communiquée et proposée au cours du prochain conseil municipal.

- Camping-car Park - été 2018

Monsieur le Maire fait part des chiffres connus pour la période du mois de juin à octobre 2018, soit 600 nuitées.

- Dates prévisionnelles des réunions de Conseil municipal 2019 :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| • Vendredi 18 janvier – 20h30 | • Vendredi 12 juillet – 20h30 |
| • Vendredi 22 février – 20h30 | • Vendredi 20 septembre – 20h30 |
| • Vendredi 22 mars – 20h30 | • Vendredi 18 octobre – 20h30 |
| • Vendredi 12 avril – 20h30 | • Vendredi 15 novembre – 20h30 |
| • Vendredi 17 mai – 20h30 | • Vendredi 13 décembre – 20h30 |
| • Vendredi 14 juin – 20h30 | |

La séance du vendredi 16 novembre 2018 est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Christophe CARTIER

Le Maire,
MORTEVEILLE Jean-Pierre

d'ARGENTRE Marc

DAVOUST Aline

VANNIER Daniel

ECHIVARD Didier

GUERVENO Pascal

BOUTELOUP Jean-Claude

ANDRE Anne-France

BARILLER Alain

CARTIER Christophe

HOULLIERE Vincent

LEFEUVRE Philippe

OGER Jean

POMMIER Raymonde

RENARD Marc